



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 13 mars 2017 à 19H30.

Présences : Mme Dolorès Boily, mairesse,
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Gilles Cayouette, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Mario Desbiens, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par Mme Dolorès Boily, mairesse. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 - OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

RÉSOLUTION CM2017-047

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2017
4. Correspondance :
 - A. Une lettre d'invitation du CREDD à l'évènement « Pour la santé de nos plans d'eau »
 - B. Une lettre d'invitation de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour le lancement d'un livre
 - C. Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est sur le protocole d'intervention – Sauvetage nautique
 - D. Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est sur le protocole d'intervention – sauvetage hors route
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période du 13 février au 13 mars 2017
7. Dépôt du rapport trimestriel du 1er octobre au 31 décembre 2016
8. Adoption du règlement 338-17 visant à modifier les normes applicables à la zone 3-1 V et à modifier les limites de la zone 34 V et les usages qui y sont autorisés
9. Autorisation de paiement du décompte no 5 à Unibec inc.
10. Adjudication d'une émission d'obligations pour le financement des règlements 250, 255, et 326-2015
11. Résolution de concordance et de courte échéance pour le refinancement des règlements 250, 255 et 326-2015
12. Adoption de la Politique de gestion de l'abri de la patinoire
13. Autorisation pour la participation au Congrès annuel des directeurs généraux
14. Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2016
15. Demande d'aide financière Solican-Lac-Saint-Est



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16. Demande d'aide financière Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma
17. Demande d'aide financière – semaine de la jonquille de la société canadienne du cancer
18. Divers (Varia) :
 - a)
 - b)
19. Période de questions
20. Fin de la rencontre

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION CM2017-048

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et de l'adopter, séance tenante.

4 - CORRESPONDANCE

- A. Une lettre d'invitation du Conseil régional de développement durable à l'évènement « Pour la santé de nos plans d'eau » qui se tiendra le 20 avril prochain. Mme la mairesse participera à l'évènement.
- B. Une lettre d'invitation de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour le lancement d'un livre d'une écrivaine de la région qui demeure aujourd'hui aux Îles-de-la-Madeleine.
- C. Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est nous faisant part de la résolution d'adoption du Protocole d'intervention – Sauvetage nautique.
- D. Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est nous faisant part de la résolution d'adoption du Protocole d'intervention – Sauvetage hors route.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2017-049

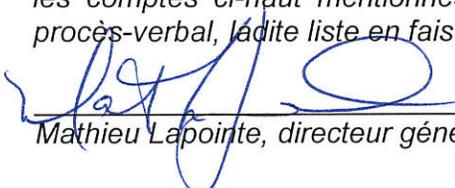
Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 14 février 2017 au 13 mars 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	71 039.60 \$
Comptes déjà payés	18 440.08 \$
TOTAL	89 440.08 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7-DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

RÉSOLUTION CM2017-050

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt du rapport trimestriel du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016.

8- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 338-17 VISANT À MODIFIER LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE 3-1 V ET À MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE 34-V ET LES USAGES QUI Y SONT AUTORISÉS

RÉSOLUTION CM2017-051

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a jugé à propos de modifier son plan de zonage en vue de modifier les normes applicables à la zone 3-1 V et de modifier les limites de la zone 34 V et les usages qui y sont autorisés en conformité avec un plan de lotissement déposé à son égard ;

CONSIDÉRANT que les plans modifiant la zone 34 V sous le numéro 201611-01 (situation existante) et 201611-02 (situation projetée) et que la grille 201611-03 font partie intégrante du présent règlement et modifie le plan de zonage et la grille des spécifications en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le projet de règlement portant le numéro 338-17, lequel décrète et statue ce qui suit:

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. Modification des normes applicables à la zone 3-1 V

Les dispositions applicables à la zone 3-1 V sont modifiées comme suit :

Marge applicable avant : 8.0 mètres;
Marges latérales : 10.0 mètres de chacun des côtés;
Marge arrière : 8.0 mètres;

Marge riveraine : doit permettre de respecter les dispositions de la politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable édictés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Elle doit correspondre à la rive telle que définie à la section 2 de cette politique (note 1 à la grille de spécification).

Hauteur en étage : maximum 2

La grille des spécifications est modifiée en conséquence tel qu'il apparaît à la grille 201611-03 jointe au présent règlement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3. Modification des limites de la zone 34-V

Les limites de la zone 34-V sont modifiées pour tenir compte d'un plan de lotissement déposé à son égard, tel qu'illustré aux plans 0316-01 (situation existante) et 0316-02 (situation projetée).
Les normes applicables sont modifiées pour faire état que la hauteur maximale prescrite est de 2 étages.

La grille des spécifications est modifiée en conséquence tel qu'il apparaît à la grille 201611-03 jointe au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

9- AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO 5 À UNIBEC INC.

RÉSOLUTION CM2017-052

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 5 au montant de 7 760.81 \$ taxes incluses, dont 750.00 \$ ont été soustraits comme retenue de 10% prévue au contrat.

Il est en outre résolu que cette autorisation est conditionnelle à la réception des quittances requises.

10- ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 250, 255 ET 326-2015

RÉSOLUTION CM2017-053

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement séance tenante :

QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 21 mars 2017 au montant de 380 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 250, 255 et 326-2015. Ce billet est émis au prix de **98,553** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

20 700 \$	1,50 %	21 mars 2018
21 400 \$	1,65 %	21 mars 2019
21 900 \$	1,85 %	21 mars 2020
22 600 \$	2,10 %	21 mars 2021
293 400 \$	2,25 %	21 mars 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 13 MARS 2017

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 14 MARS 2017


MATHIEU LAPOINTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 250, 255 ET 326-2015

RÉSOLUTION CM2017-054

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite emprunter par billet un montant total de 380 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
250	62 600 \$
255	62 400 \$
326-2015	255 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique avait, le 13 mars 2017, un montant de 125 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 174 500 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 250 et 255;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement séance tenante :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 380 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 250, 255 et 326-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 21 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	20 700 \$
2019	21 400 \$
2020	21 900 \$
2021	22 600 \$
2022	23 100 \$ (à payer en 2022)
2022	270 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Monique émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

numéros 250, 255 et 326-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Sainte-Monique emprunte 125 000 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 13 MARS 2017

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 14 MARS 2017

MATHIEU LAPOINTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

12- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE L'ABRI DE LA PATINOIRE

RÉSOLUTION CM2017-055

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, la Politique de gestion de l'abri de la patinoire.

13- AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX MUNICIPAUX

RÉSOLUTION CM2017-056

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à participer au congrès des directeurs généraux municipaux.

Il est en outre résolu d'assumer les frais liés à l'inscription, l'hébergement, les repas et les déplacements.

14- DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

RÉSOLUTION CM2017-057

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le bilan de la qualité de l'eau potable 2016.

Il est en outre résolu de le rendre disponible pour consultation à la population.

15- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOLICAN LAC-SAINT-JEAN EST

RÉSOLUTION CM2017-058

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder séance tenante, une aide financière de 250 \$ à Solican Lac-Saint-Jean Est.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU

Puisque la Fondation de l'Hôtel-Dieu demande à la municipalité un engagement de 5 ans et que la MRC de Lac-Saint-Jean, dont la municipalité de Sainte-Monique fait partie prenante, accorde déjà un montant important à la Fondation de l'Hôtel-Dieu, le conseil reporte la décision à la prochaine séance ordinaire afin de permettre au directeur général de fournir au conseil le montant exact accordé par la MRC de Lac-Saint-Jean Est.

17- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SEMAINE DE LA JONQUILLE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

RÉSOLUTION CM2017-059

Il est proposé par M. Gilles Cayouette, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance tenante, une aide financière de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour la Semaine de la Jonquille.

18 – DIVERS

A) Coin rue de la Fabrique – PIXII

Il est mentionné aux personnes présentes que le conseil considère important et sérieux les enjeux de sécurité liés à l'intersection de la rue de La Fabrique et PXII et que des démarches ont été entreprises pour trouver des solutions d'atténuation.

B)

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

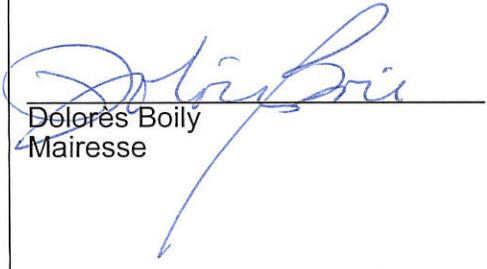
Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

20- LEVÉS DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2017-060

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

La séance est levée à 20h 05.


Dolorès Boily
Mairesse


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier